



# COUTS ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## D'ELIMINATION DES DECHETS

### RAPPORT ANNUEL 2011



Rapport établi en application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

# SOMMAIRE

## I INDICATEURS TECHNIQUES

- I.I Le territoire
- I.II Les différentes collectes (en porte à porte)
  - les ordures ménagères
  - le tri sélectif
- I.III La déchetterie (en apport volontaire)
- I.IV L'ilotage
- I.V Le traitement des déchets
  - mode de collecte
  - la valorisation
- I.VI Le bilan

## II INDICATEURS FINANCIERS

- I.I Les dépenses
- I.II Les recettes

## III LES FAITS MARQUANTS

## IV LES PERSPECTIVES

## V ANNEXES

# I INDICATEURS TECHNIQUES

## I.I Le territoire

La Commune de Montigny-le-Bretonneux d'une superficie de 1 067 ha est divisée en 9 quartiers et compte 34 283 habitants.

Les quartiers se dénomment :

- Le Manet
- Le Pas du Lac
- Le Plan de l'Eglise
- Le Plan de Troux
- Les Prés
- Saint-Quentin
- La Sourderie Nord
- La Sourderie Sud
- Le Village



Cette population se répartit dans 14 507 logements dont 4 520 pavillons ( 31 % ).

Il est à noter que le camping CAMPEOLE (intégré au quartier du Pas du Lac) bénéficie également des différentes collectes.

La société PLASTIC OMNIUM assure la dotation de conteneurs ainsi que leur maintenance pour chaque foyer, immeuble, mais aussi pour les commerçants, administrations souhaitant être collectés par la Ville.



Cela représente en tout 19 044 bacs pour une contenance globale de 3 677 m<sup>3</sup> qui se répartissent de la façon suivante :

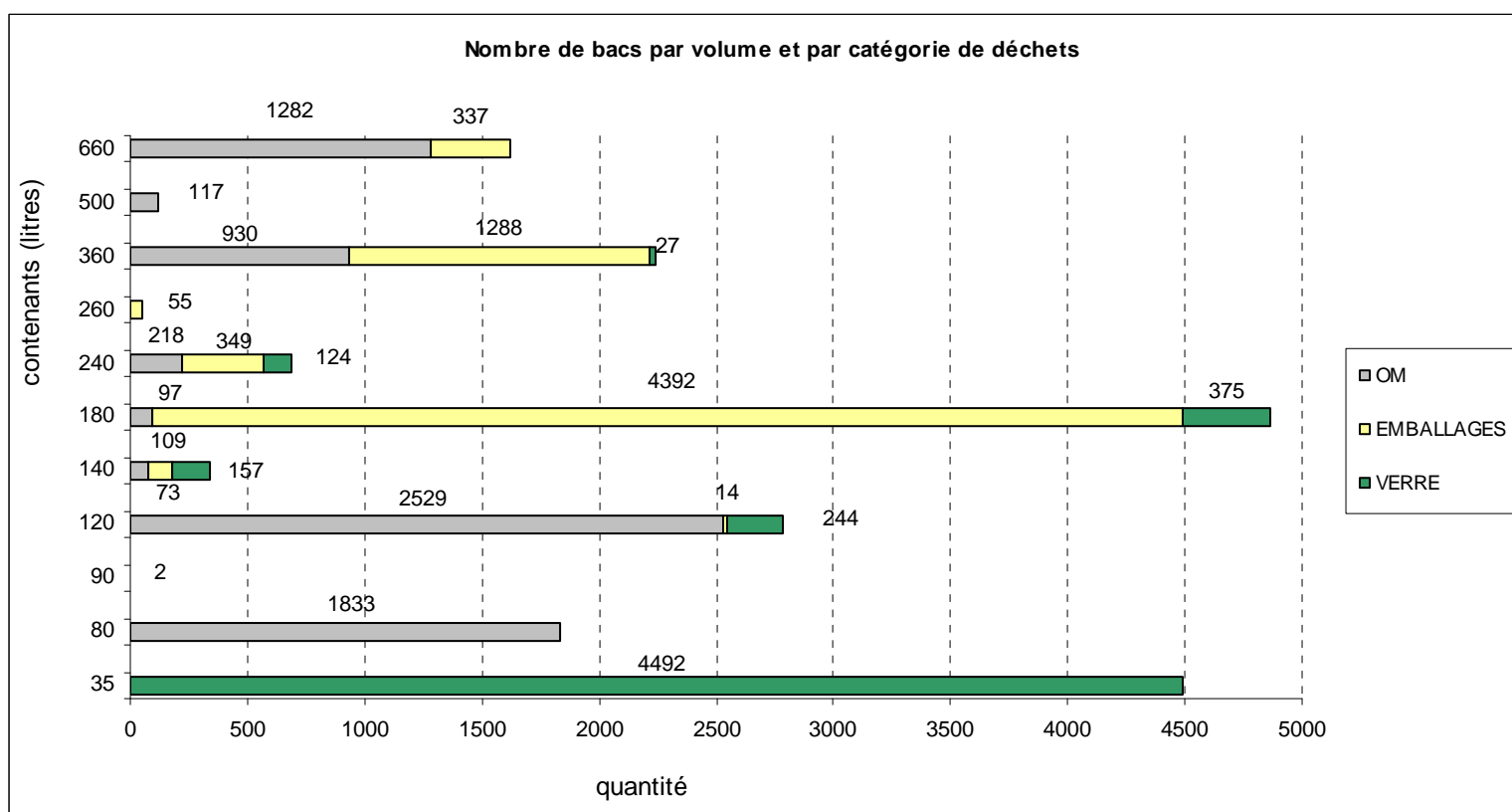
- habitat individuel 13 349 bacs
- habitat vertical 4 450 bacs
- administration 622 bacs
- commerce 476 bacs
- divers\* 147 bacs

\*(Crèches – camping – églises – gymnases – Club de l'Amitié – salles de sports)

### EVOLUTION DU PARC DES CONTAINERS

	2010		2011	
	Nombre de bacs	Volume (en m³)	Nombre de bacs	Volume (en m³)
<b>OM</b>	6 966	1 716	7 079 ↗	1 770
<b>PAPIER EMBALLAGES</b>	6 454	1 553	6 546 ↗	1 592
<b>VERRE</b>	5 389	310	5 419 ↗	315
<b>TOTAL</b>	<b>18 809</b>	<b>3 579</b>	<b>19 044</b>	<b>3 677</b>

L'augmentation du nombre de bacs est liée à la livraison des logements situés à la Zac Sud Village.

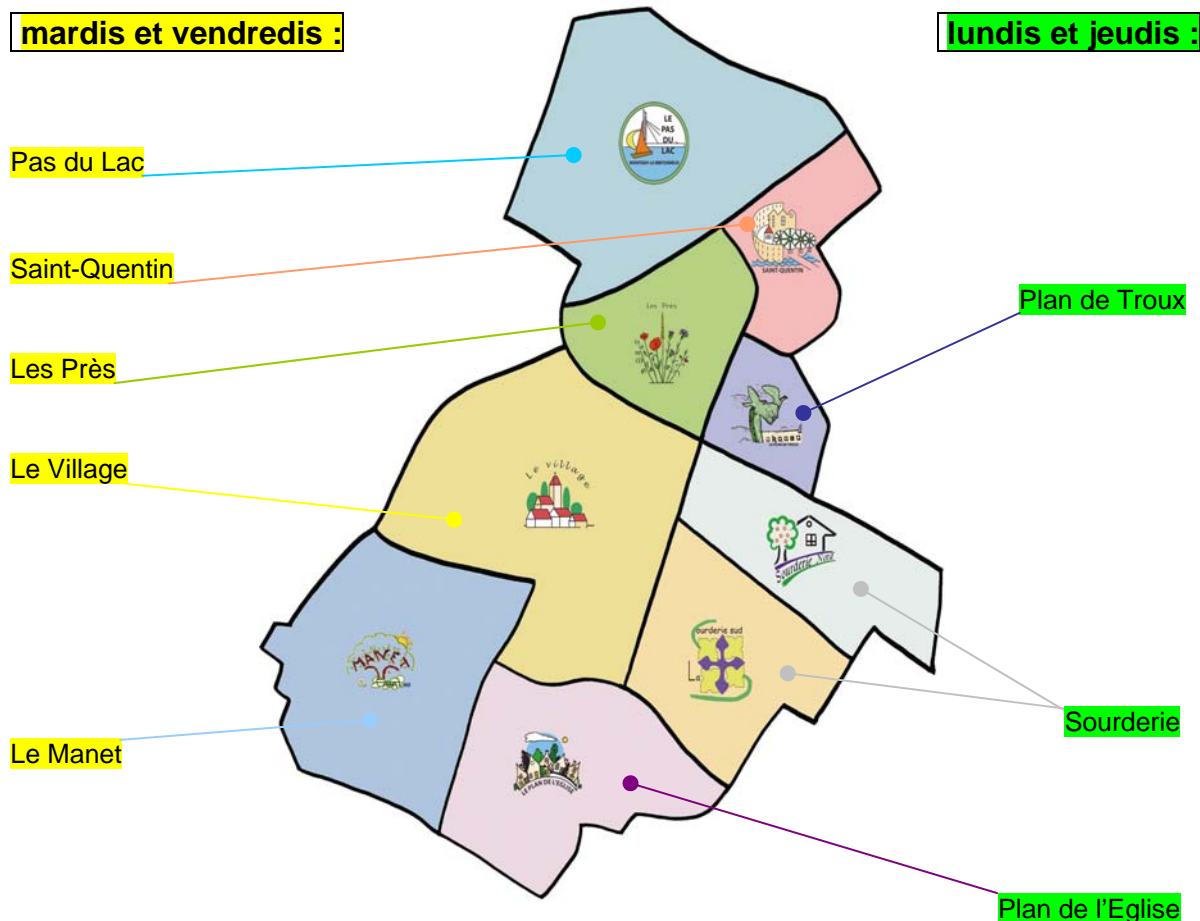


## I.II Les différentes collectes (en porte à porte)

Les collectes ont lieu du lundi au vendredi même les jours fériés, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai.

- les ordures ménagères

### Jours de collectes :



- le tri sélectif

- la collecte sélective en bi-flux ( le « verre » et les « emballages/journaux/magazines » ) est réalisée les mercredis dans tous les quartiers de la Ville ;
- les déchets végétaux : un ramassage hebdomadaire en porte à porte a été mis en place, chaque lundi matin de mi mars à fin novembre (soit en tout 37 lundis). Le contenant est en sac papier recyclable biodégradable fourni par la Ville. Une distribution de 37 sacs est organisée début mars durant 2 samedis sur les parkings de J. Brel, J. Verne, Colas et de l'Hôtel de Ville. Les personnes n'ayant pas pu se rendre sur ces lieux de distribution ont la possibilité de venir chercher leurs 37 sacs aux services techniques de la Ville.
- les encombrants : Un numéro vert gratuit (0800 600 131) a été mis à la disposition des Ignymontains afin de prendre rendez-vous pour le retrait de leurs encombrants. Dans un souci d'optimisation et de développement durable, des circuits sont organisés périodiquement.

### I.III La déchetterie (en apport volontaire)

Située 5 avenue du Parc, la déchetterie a pour objectifs de :

- permettre aux Ignymontains d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets autres que les ordures ménagères ;
- préserver le cadre de vie ;
- limiter les dépôts sauvages ;
- permettre de soustraire les déchets dangereux des ménages ;
- favoriser le développement du recyclage et la valorisation des déchets.

L'accès à la déchetterie est gratuit pour les Ignymontains et payant pour les artisans et entreprises Ignymontaines.

Jours et horaires d'ouverture :

Janvier	<b>Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre</b>
Février	
Mars	
Avril	lundi – mercredi – vendredi : 14 h – 19 h
Mai	samedi et dimanche : 10 h – 12 h / 14 h – 19 h
Juin	<b>Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars</b>
Juillet	
Août	lundi – mercredi – vendredi : 14 h – 17 h
Septembre	samedi : 10 h - 12 h / 14 h – 17 h
Octobre	
Novembre	Fermeture les 1 <sup>er</sup> janvier, 1 <sup>er</sup> mai, 14 juillet, 15 août et 25 décembre.
Décembre	

#### Les contenants :



Tout venant	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Bois	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Déchets verts	3 caissons de 30 m <sup>3</sup>
Ferraille	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Gravats	1 caisson de 12 m <sup>3</sup>
Carton	1 caisson de 30 m <sup>3</sup>
Huile de vidange	1 colonne de 500 litres
Pneus	1 caisson de 20 m <sup>3</sup>
Toxiques	1 armoire
Textile	3 conteneurs de 250 kg



La société prestataire de service, SEPUR, a en charge :

- l'accueil et le contrôle des usagers ;
- le contrôle de la séparation des flux ;
- la mise en place des contenants ;
- la mise en place d'un contrôle d'accès par carte et facturation automatique pour les artisans et les entreprises domiciliées à Montigny le Bretonneux ;
- la rotation des bennes vers les différents centres de traitement pour la valorisation ou l'élimination ;
- la collecte des matériaux et déchets
- l'entretien et la gestion du site.

Les Ignymontains peuvent y déposer :

- les déchets verts
- le bois (depuis février 2011)
- le tout venant (encombrants)
- les gravats
- les pneus
- les huiles
- le carton
- la ferraille
- les déchets dangereux diffus des ménages (DDDM)

D'autres services sont offerts à la déchetterie. Ils sont gérés directement par les agents communaux avec des partenaires extérieurs.

En effet les Ignymontains peuvent y déposer :

- des batteries ;
- des déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ( D3E ) : les écrans ( télévision, ordinateurs, etc. ), les petits appareils électriques en mélange ( cafetières, aspirateurs, tondeuses, sèche-cheveux, brosses à dents électriques, micro-ondes, mini fours, etc. ), les gros électroménagers froids ( congélateurs, frigidaires, climatiseurs, etc. ) et hors froids ( lave-linge, cuisinières, sèche-linge, lave-vaisselle, etc. ) ;
- des néons et les lampes économiques d'énergie ;
- des piles ;
- des textiles y compris les chaussures ( tissus, cuir, etc. ) ;
- des thermomètres à mercure.

## **I.IV L'ilotage**

L'ilotage permet de récupérer les déchets provenant de la voirie, des squares, parcs et des travaux réalisés dans les bâtiments communaux.

2 bennes de 15 m<sup>3</sup> et 2 bennes de 8 m<sup>3</sup> sont installées aux ateliers municipaux.

La répartition est la suivante :

1 benne de 15 m<sup>3</sup> réservé aux déchets verts,  
1 benne 15 m<sup>3</sup> pour le tout venant,  
2 bennes de 8 m<sup>3</sup> : 1 réservée aux déchets récupérés par les balayeuses de la Ville  
1 pour le tout venant.

La société SEPUR a en charge la location des bennes, le transport et le traitement des déchets  
(à tenir sur 1 ligne)

## **I.V Le traitement des déchets**

Par le SIDOMPE :

La ville est adhérente du SIDOMPE depuis 1998 ( Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Energie ).

Le SIDOMPE possède un centre de valorisation des déchets et depuis avril 2008 un centre de tri situés à THIVERVAL-GRIGNON.

Ce syndicat a pour compétence l'exploitation d'installations de traitement de déchets ménagers et autres déchets assimilés ainsi que les végétaux des collectivités adhérentes.

Le traitement comprend notamment le stockage, le tri, l'incinération pour la production d'énergie et la valorisation matière.

L'ensemble des déchets résiduels de notre ville est acheminé pour traitement à cette usine.

Le tri entre les emballages et les journaux, papiers, magazines est effectué à ce moment là.

L'adhésion au SIDOMPE oblige la ville à respecter les engagements du « programme de durée » signé avec ECO EMBALLAGES et donc à céder, aux repreneurs désignés par le syndicat, les déchets triés par les ménages. Cela concerne les emballages/papiers et le verre.

Le SIDOMPE est constitué au 31 décembre 2011 de 106 collectivités adhérentes et d'une collectivité liée par une convention pour une population totale de 452 012 habitants, réparties comme suit :

- 24 communes indépendantes
- 1 commune liée par convention
- 1 syndicat intercommunal : le SIEED regroupant 65 communes
- 1 communauté d'agglomération : Versailles Grand Parc regroupant 10 communes
- 1 communauté de communes : Cœur d'Yvelines regroupant 7 communes.

La Ville de Montigny-le-Bretonneux avec ses 34 283 habitants représente près de 7.58 % de la population totale couverte par le SIDOMPE.



Au cours de l'exercice 2011, pour l'ensemble des communes adhérentes, 184 198 tonnes de déchets ont été incinérées au centre de valorisation de Thiverval Grignon (moyenne de 15 349 tonnes / mois).

Le tonnage de 2011 est en augmentation de 3.82 % par rapport à celui de l'année précédente, alors que pour la Ville de Montigny-le-Bretonneux le tonnage obtenu est en baisse de 1.7 %.

Evolution des tonnages de déchets ménagers des Communes adhérentes livrés à l'usine de 2010 et 2011 :

	COLLECTIVITES	BOUES	NON ADHERENTS	TOTAL
2010	119 007 tonnes	1 699 tonnes	56 723 tonnes	177 429 tonnes
2011	121 598 tonnes	1 747 tonnes	60 853 tonnes	184 198 tonnes

Pour la Commune de Montigny-le-Bretonneux, 7 781.20 tonnes de déchets ont été incinérés en 2011.

Pour les 106 communes adhérentes et la Commune de Magny-les-Hameaux, soit, 452 012 habitants, 28 917.31 tonnes de déchets recyclables ont été réceptionnées par le centre de tri. Ces quantités se décomposent de la façon suivante :

	SIDOMPE	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	%
Journaux / Revues / Magazines	2 044.26 tonnes		
Emballages	2 208.82 tonnes		
Multi matériaux	14 907.41 tonnes	1 638.34 tonnes	8.5 %
Verre	9 756.82 tonnes	777.58 tonnes	7.96 %

La répartition par habitant est la suivante :

	SIDOMPE	MONTIGNY LE BRETONNEUX
Journaux / Emballages et Multi matériaux	42.38 kg / hab	47.8 kg / hab
Verre	24.08 kg / hab	22.68 kg / hab

### Les valorisations thermique et énergétique :

La production a été, en tout pour l'année 2011, de 171 GWh (thermique : 118 GWh et énergétique : 53 GWh)

La combustion des déchets permet diverses **valorisations énergétiques**.

La chaleur fournie par la combustion des déchets est utilisée pour les besoins de l'usine et pour une partie du chauffage urbain de PLAISIR. Le réseau de chaleur de la Ville de PLAISIR (RESOP) a bénéficié d'une production de chaleur de 60 GWh.

Par ailleurs, l'usine valorise la combustion des déchets également en production électrique.

L'usine a produit 53 GWh dont 20 GWh ont été consommés pour les besoins propres de l'usine et 33 GWh ont été injectés sur le réseau public d'électricité bénéficiant d'un tarif de rachat. Cela permet de maintenir un coût à la tonne des déchets incinérés compétitif.

Les apports Ignymontains ont permis une valorisation énergétique de 2.22 GWh d'électricité et une production de 4.95 GWh de chaleur. Ainsi la ville de Montigny-le-Bretonneux a valorisé 572.07 tonnes équivalent pétrole (tep<sup>1</sup>) soit 4 193.27 barils de pétrole.

### Les sous produits :

Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM) et les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) font l'objet d'une valorisation et d'un traitement spécifique.

Les MIOM sont valorisés par la société VALOMAT et serviront de sous-couches routières. 33 042.44 tonnes ont été produites en 2011.

Les REFIOM sont valorisés par la société MINERALplus en Allemagne. 4 956.64 tonnes ont été valorisés en 2011.

### Par le collecteur SEPUR :

Concernant les services rendus par la société prestataire SEPUR, la valorisation des déchets est effectuée pour :

- **La matière « plastique »** par la société VALORPLAST dont le siège social se situe à Puteaux ( 92 ) la matière « plastique » claire est transportée à Verdun (55) et Neufchâteau ( 88 ) et la « matière « plastique » foncée ( PET<sup>2</sup> ) à Colmar ( 68 ). La matière plastique à haute densité ( PEHD ) est transporté à Chalon-sur-Saône ( 71 ) et à Pont Dain ( 01 ).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 la société VALORPLAST a été remplacée par la société PAPREC dont le siège social se situe à la Courneuve ( 93 ),

- **le carton** : par la société CEDIF à Pierrefitte située en Seine Saint Denis ( 93 ),
- **l'acier** : par la société SIREC à Isigny le Buat dans la Manche ( 50 ),
- **l'aluminium** : par la société CORNEC à Lagny sur Marne en Seine et Marne ( 77 ),
- **le verre** : par l'entreprise SAINT-GOBIN à Crouy ( 02 ).
- **le bois** : par l'entreprise SEV à Montesson (78)

---

<sup>1</sup> 1 tep = 7.33 barils de pétrole

<sup>2</sup> Polyéthylène téréphtalate

Pour les autres déchets apportés à la déchetterie

Concernant les services rendus à la déchetterie, la valorisation des déchets est effectuée par les sociétés :

- GDE dont le centre de tri est situé à LIMAY ( 78 ), pour **les batteries**,
- RECYLUM dont le centre de tri est situé à DUGNY ( 93 ) pour **les néons**,
- COREPILE dont le centre de tri est situé à STAINS ( 93 ) pour **les piles**,
- GEREP dont le centre de tri est situé à MITRY MORY ( 77 ) pour **les produits toxiques**,
- DERIGHEBOURG dont le centre de tri est situé à GENNEVILLIERS ( 92 ) pour **les pneus**,
- SHRRU dont le centre de tri est situé à ASNIERES (92) pour **les huiles**,
- SEPUR dont le centre de tri est situé à THIVERVAL GRIGNON ( 78 ) pour **les gravats, le tout venant, la ferraille, le carton, le bois, les déchets verts et les bouteilles de gaz**,
- ECOTEXTILE dont le centre de tri est à APPILLY dans l'Oise ( 60 ) pour les textiles.
- ECOLOGIC pour **les D3E**,

**Détail pour les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D3 E) :**

Matériel		Centres de tri	Lieux
Petits appareils	Cafetière – imprimante – grille pains ...	Triade	Gonesse (95)
Ecrans		Coved	Rioms (63)
Gros électroménager hors froid	Gazinière – lave-vaisselle – ballon d'eau	Cornec	Longueuil Ste Marie (Oise)
Gros électroménager froid	Frigidaire – congélateur - climatiseur	Remondis	Saint Thibault (10)



*Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ( D3E )*

## I.VI Le bilan

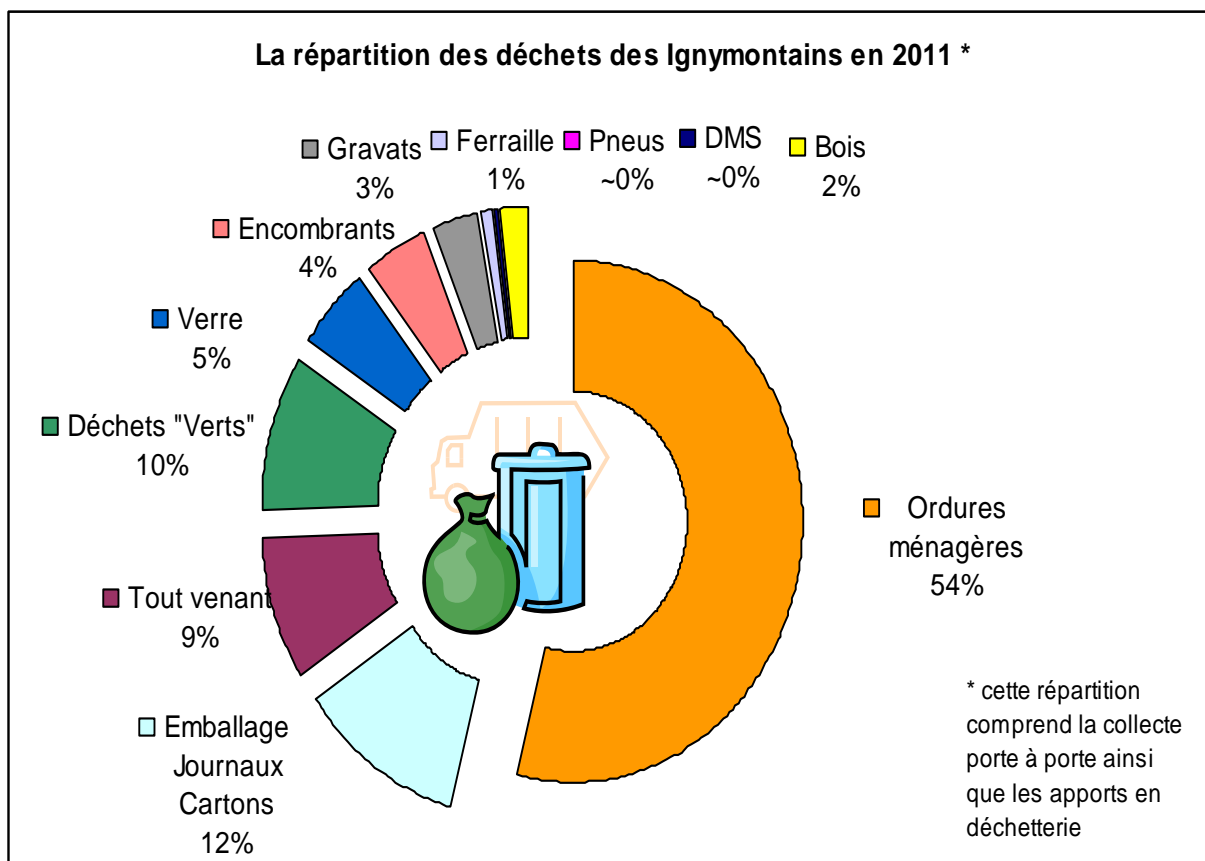
Le tonnage total en 2011 s'élève à 14 605.04 tonnes et se répartit de la façon suivante :

Flux	2010 (en tonne)	2011 (en tonne)	Evolution	Valorisation et /ou recyclage	Performance ville 2010 (34 682* habitants) Kg/habitant	Performance ville 2011 (34 283* habitants) Kg/habitant
<b>Collectes en porte à porte</b> (gérées par SEPUR) :						
- ordures ménagères	7 921.86	7 781.20	↘ - 1.7%	Energie	228.41	226.96
- emballages / journaux / magazines	1 551.18	1 638.34	↗ + 5.6 %	100 %	44.72	47.78
- verre	783.06	777.58	↘ - 0.7 %	100 %	22.57	22.68
- déchets verts	552.64	635.64	↗ + 15 %	100 %	15.93	18.54
- encombrants	656.80	637.52	↘ - 2.9 %	10 %	18.94	18.59
<i>Sous-total</i>						334.55
<b>Apports en déchetterie</b> (gérés par SEPUR) :						
- tout venant	909.46	815.44	↘ - 10.3 %	10 %	26.22	23.77
- bois	Pas de benne	285.64		100 %	-	8.33
- déchets verts	435.80	543.06	↗ + 24.6 %	100 %	12.57	15.84
- gravats	497.56	410.88	↘ - 17.4 %	* Déchet neutre	14.35	11.98
- ferraille	107.60	121.60	↗ + 13 %	100 %	3.10	3.55
- carton	56.60	52.70	↘ - 6.9 %	100 %	1.63	1.54
- DMS	26.85	33.23	↗ + 23.8 %	90 %	0.74	0.97
- pneus	4.44	5.32	↗ + 19.8 %		1.28	1.55
<i>Sous-total</i>						67.53
<b>Apports en déchetterie</b> (gérés par les services techniques) :						
- D3E	106.56	132.31	↗ + 24.2 %	100 %	3.07	3.86
- textile	28.40	31.20	↗ + 9.9 %	100 %	0.82	0.91
- piles	1.99	2.96	↗ + 48.7 %	63 %	0.57	0.86
- batteries	4.43	5.14	↗ + 16 %		1.27	1.49
- bouteilles de gaz	170 pièces	85 pièces	↘ - 50 %	100 %	-	-
<i>Sous-total</i>						7.12
<b>Ilottage</b> (déchets récupérés sur la voirie et provenant de travaux réalisés par les agents des services techniques dans les bâtiments communaux)						
- Tout venant	359.05	446.80	↗ + 24.4 %	10 %	10.35	13.02
- déchets verts	157.36	217.28	↗ + 38.1 %	100 %	4.53	6.34
- gravats	-	31.20	↗	* Déchet neutre		0.91
<i>Sous-total</i>						19.36
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 161.64</b>	<b>14 605.04</b>	↗ + 3.1 %			<b>429.47</b>

\* déchets neutres : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

La collecte de déchets (tous types confondus et tonnages provenant de l'ilotage inclus) a été de 426.01 kg par habitant en 2011

Sur ces 14 605.04 tonnes collectées, 4 666.83 tonnes ont été valorisés représentant 31.95 % du total de la collecte.



Collecte effectuée par l'Atelier Pro Réseaux Recyclage (APR2) :

- La Ville, pour le traitement de ses propres déchets électroniques D3E fait appel à la Société APR2.
- Cet atelier récupère les écrans, ordinateurs obsolètes et emploie des personnes en situation de précarité.
- Pour l'année 2011, APR2 a collecté 852 appareils.

## II INDICATEURS FINANCIERS

### I.I Les dépenses :

La dépense globale s'élève à **2 507 165.16 €** et se répartit de la façon suivante :

	2010 Prix en TTC	2011 Prix en TTC
Location et entretien des bacs	243 722.00 €	255 329.85 €
Location – transport – traitement des bennes situées aux Ateliers Municipaux	66 025.87 €	98 486.93 €
Sacs de déchets verts :		
- Achat	Pas d'achat	40 585.52 €
- Distribution	9 832.07 €	9 975.44 €
Collecte en porte à porte	1 007 367.46 €	1 026 386.39 €
Traitement des :		
- déchets verts	12 183.81 €	14 195.39 €
- encombrants	49 235.05 €	48 444.76 €
provenant des collectes en porte à porte		
Déchetterie	277 989.54 €	319 745.62 €
Collecte bouteilles de gaz	6 554.08 €	3 151.46 €
Collecte de piles	Gratuité	Gratuité
Traitement du SIDOMPE :		
- Tri verre / emballages	193 979.83 €	204 514.02 €
- Incinération	523 554.83 €	524 565.70 €
<i>Dont TGAP</i>	<i>(32 106.80 € - 4 € la tonne)</i>	<i>(42 687.65 € - 5.20 € la tonne)</i>
Gestion des appels pour les encombrants	5 475.55 €	5 575.67 €
Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)	11 779.74 € <i>(17 € la tonne)</i>	10 837.84 € <i>(17 € la tonne)</i>
Mise à disposition d'une benne pour la brocante	1 706.90 €	Pas de benne
Autre	32 963.32 €	35 370.57 €

## I.II Les Recettes

Les recettes globales s'élèvent à **2 985 083.68 €** et se répartissent de la façon suivante :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article 1520 du Code des Impôts et article L 2331 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élève en 2011 à **2 482 508.00 €**

Il convient de rappeler que l'organisation du tri sélectif permet à la Ville de bénéficier du taux de TVA réduit (5.5 %), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, pour l'ensemble des dépenses.

- Les recettes dues à la revente des matériaux triés et les subventions liées à la performance de tri :

	2010 (4 trimestres + liquidatif)	2011* (4 trimestres)
Revente de matériaux (SIDOMPE)	141 308.08 €	194 694.41 €
Aide au tri (SIDOMPE)	213 722.90 €	185 996.01 €
Soutien Eco-folio (SIDOMPE)	19 834.11 €	27 773.53 €
Reprise de la ferraille et des batteries (GDE) - Ilôtage	4 633.50 €	4 163.87 €
Total	379 498.59 €	<b>412 627.82 €</b>

*le liquidatif sera perçu en septembre 2012*

- Autres recettes :

	2010	2011
Apports des artisans à la déchetterie	2 600.25 €	3 105.13 €
Reprise des cartons et de la ferraille (SEPUR)	1 124.25 €	4 917.68 €
Reprise des Déchets Electriques et Electroniques (Ecologic)	6 747.36 €	8 189.36 €
Soutien à la communication* (Ecologic)	-	1 500.00 €
Total	10 471.86 €	<b>17 712.17 €</b>

*\* Soutien obtenu grâce à la tenue d'un stand permettant de collecter les D3E lors du vide grenier*

- La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Conformément à la Loi n°92646 du 13 juillet 1992, la Ville de Montigny-le-Bretonneux a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996 la redevance spéciale pour les déchets non ménagers.

Les déchets concernés sont ceux issus des activités artisanales et commerciales des centres commerciaux (les activités tertiaires, les zones d'activités et les activités commerciales du centre ville sont traitées par des contrats privés) qui peuvent être traités sans suggestion technique particulière.

La redevance qui rétribue le service rendu par la Ville est proportionnelle au volume des déchets non ménagers produits calculé en fonction du volume de conteneurs fournis par la Ville aux redevables après estimation contradictoire de leurs besoins.

Le produit de cette redevance pour l'exercice 2011 s'élève à **72 235.69 €** et concerne 149 contrats.

### III LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### III.I Obtention du label QualiTri

La Ville a obtenu le Label QualiTri (pour une durée de 3 ans), récompensant ainsi la qualité du service public.



L'ADEME et Eco-emballage ont mis en place ce label afin d'améliorer la qualité globale des services de collecte.

Ce label s'inscrit dans les objectifs du Grenelle de l'environnement et incite les collectivités à atteindre de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets. De plus il introduit l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

La labellisation est une démarche volontaire proposée aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence « collecte ».

Les critères de sélection du label QualiTri sont regroupés autour de 4 axes :

- service : satisfaire les usagers
- économie : maîtriser les coûts
- environnement : améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux
- social : améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel

L'obtention de ce label a pu se faire grâce à un travail d'équipe entre la Ville, le prestataire de service SEPUR et le centre de tri du SIDOMPE.

#### III.II Collecte des D3E durant la brocante du 22 mai 2011



+

Lors de la brocante située avenue Nicolas ABOUT, des agents municipaux ont tenu un stand permettant d'expliquer le traitement et les méthodes de valorisation des D3E.

Une fois la brocante terminée, une collecte spécifique sur l'avenue a été réalisée ceci afin de pouvoir collecter les D3E déposés sur la voie.

Cette opération a permis de collecter et traiter 750 Kg de D3E.



### III.III Fête de la ville du 26 juin 2011

La Ville a tenu un stand sur le thème du compostage.

Divers composteurs étaient exposés ainsi qu'un lombricomposteur.

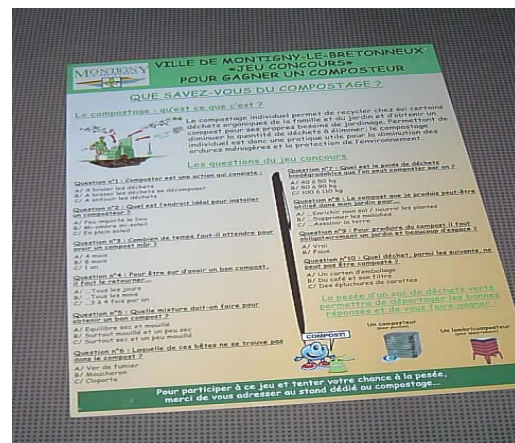
Des panneaux sur le développement durable ont été conçus par les services techniques et affichés lors de cette fête.



Un jeu concours a été organisé. Les participants à ce jeu devaient aussi peser un sac de déchets verts et devaient donner un poids approximatif.

2 lots étaient à gagner :

soit un composteur (pour les personnes habitant en pavillon) ou un lombricomposteur (pour les personnes habitant en appartement).



### III.IV Valorisation des déchets bois par la mise en place d'une benne bois à la déchetterie

Depuis février 2011 une benne spécifique pour le bois a été mise en place à la déchetterie en remplacement d'une benne tout venant.

Ce nouveau tri a permis de collecter 285 tonnes de bois et de diminuer ainsi le tonnage du tout venant (814.90 tonnes en 2011 contre 909.46 tonnes en 2010).

## IV LES PERSPECTIVES

- A la déchetterie, afin d'optimiser le tri, 2 bacs de 660 L permettant de collecter le papier vont être déposés. Ils seront collectés tous les mercredis. Un essai a déjà été réalisé en décembre et il s'avère d'ores et déjà concluant. De plus, suite à des dépôts de verre en déchetterie, 1 container à verre de 300 litres va être mis à la disposition des utilisateurs de la déchetterie.
- Vide grenier du 13 mai 2012 : il est prévu d'effectuer des collectes spécifiques pour les D3E et les textiles à la fin de la brocante.
- Mettre en place une collecte spécifique pour les sapins de Noël dans chaque quartier de la Ville.
- Mise en place d'un éco-organisme « ameublement »
- Campagnes publicitaires (panneaux Decaux et camions de collecte).

## V ANNEXES

L'évolution des équilibres financiers ( résultat de compte administratif et imputation annuelle des écritures dépenses – recettes ) est détaillée dans le tableau suivant.

### POINT SUR L'EQUILIBRE RECETTES / DEPENSES

(Basé sur la facturation annuelle)

	2008	2009	2010	2011
<i>Taxe</i>	2 776 584,49 €	2 506 140,00 €	2 382 245,00 €	2 482 508,00 €
<i>Redevance DIB</i>	96 166,77 €	92 719,61 €	86 551,26 €	72 235,69 €
<i>Recette SIDOMPE</i>	66 274,77 €	85 001,52 €	141 308,08 €	194 694,41 €
<i>Recette Eco-emballage</i>	82 530,10 €	163 643,92 €	213 722,90 €	185 996,01 €
<i>Reprise papier / JRM</i>	26 863,71 €	Inclus dans recette SIDOMPE	Inclus dans recette SIDOMPE	Inclus dans recette SIDOMPE
<i>Reprise de la ferraille et du carton</i>		3 435,44 €	4 633,50 €	4 163,87 €
<i>Soutiens Eco-folio</i>		32 725,47 € Soutiens 2006 à 2008	19 834,11 € Soutien 2009	27 773,53 € Soutien 2010
<i>Autres recettes (apport artisans – reprise batteries – D3E et soutien à la communication)</i>	9 387,24 €	16 285,79 €	10 471,86 €	17 712,17 €
<b>Recettes totales</b>	<b>3 057 807,08 €</b>	<b>2 899 951,75 €</b>	<b>2 858 766,71 €</b>	<b>2 985 083,68 €</b>
<i>Dépenses totales</i>	<i>2 561 659,86 €</i>	<i>2 403 596,18 €</i>	<i>2 442 370,12 €</i>	<i>2 507 165,16 €</i>

<b>Solde de l'année</b>	<b>+ 496 147,22 €</b>	<b>+ 496 355,57 €</b>	<b>+ 416 396,59 €</b>	<b>+ 477 918,52 €</b>
-------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

MOIS	COLLECTE EN PORTE A PORTE						APPORT EN DECHETTERIE									ILOTAGE			TOTAL
	DECHETS RECYCLABLES				Encombrants	O.M. Résiduelles (SIDOMPE)	TOUT VENANT	BOIS	DECHETS VERTS	GRAVATS	FERRAILLE	CARTON	DMS	Pneus	Gravats	Déchets verts	Tout venant		
	Emballage Journaux	Verre	Déchets verts	Total tri Porte à porte															
JANVIER	128,08	65,38		<b>193,46</b>	60,54	691,94	77,54	0,00	39,28	9,48	6,56	5,02	1,58	1,38		12,40	23,92	1 123,10	
FEVRIER	119,38	60,54		<b>179,92</b>	46,86	585,76	50,26	11,32	30,42	17,52	7,80	4,12	1,21	0,00		26,82	33,96	995,97	
MARS	159,50	77,26	46,32	<b>283,08</b>	48,62	690,78	56,88	19,30	47,66	27,86	12,32	4,34	2,54	0,00	31,20	18,52	84,96	1 328,06	
AVRIL	129,98	60,80	75,86	<b>266,64</b>	50,50	633,56	66,18	30,88	58,70	68,38	13,12	4,20	4,08	0,96		7,08	30,34	1 234,62	
MAI	128,34	60,92	102,16	<b>291,42</b>	55,62	696,72	57,22	24,50	53,60	51,64	13,30	4,80	3,69	0,00		7,48	36,18	1 296,17	
JUIN	159,38	79,06	62,30	<b>300,74</b>	50,90	648,30	61,50	29,60	34,36	46,32	10,96	3,02	3,29	0,92		5,72	28,26	1 223,89	
JUILLET	120,00	59,02	43,24	<b>222,26</b>	61,10	597,32	93,54	36,80	42,30	29,36	11,38	4,46	3,59	0,00		5,70	34,72	1 142,53	
AOUT	132,84	60,76	76,32	<b>269,92</b>	73,40	590,16	90,12	34,64	53,40	37,18	12,52	4,70	3,05	0,98		4,78	32,82	1 207,67	
SEPTEMBRE	140,50	57,36	78,12	<b>275,98</b>	53,52	678,78	67,28	34,70	48,58	30,66	9,00	4,10	3,88	0,00		16,40	51,96	1 274,84	
OCTOBRE	126,12	57,10	81,72	<b>264,94</b>	54,18	636,22	71,68	25,14	55,42	49,88	6,76	4,90	2,37	1,08		34,48	32,62	1 239,67	
NOVEMBRE	156,84	74,46	69,60	<b>300,90</b>	45,32	648,70	58,84	20,16	47,00	16,16	9,98	4,64	2,42	0,00		49,94	33,34	1 237,40	
DECEMBRE	137,38	64,92		<b>202,30</b>	36,96	682,96	64,40	18,60	32,34	26,44	7,90	4,40	1,53	0,00		27,96	23,72	1 129,51	
<b>TOTAL en tonne</b>	<b>1 638,34</b>	<b>777,58</b>	<b>635,64</b>	<b>3 051,56</b>	<b>637,52</b>	<b>7 781,20</b>	<b>815,44</b>	<b>285,64</b>	<b>543,06</b>	<b>410,88</b>	<b>121,60</b>	<b>52,70</b>	<b>33,23</b>	<b>5,32</b>	<b>31,20</b>	<b>217,28</b>	<b>446,80</b>	<b>14 433,43</b>	

Soit un total général collecté de :

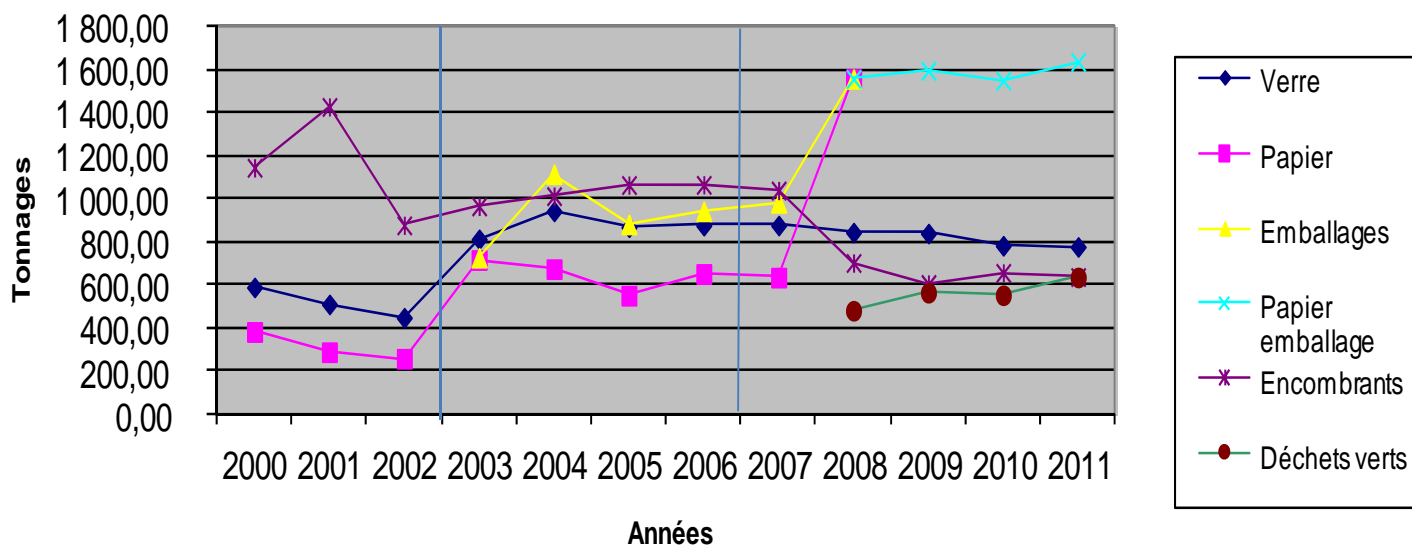
14 433,43 tonnes + 132,31 T de D3E + 2,96 T de piles + 31,20 T de textiles + 5,14 T batteries =

**14 605,04 T pour 34 283 habitants**

donc ratio de 426,01 Kg/ha/an dont 136,12 Kg/ha/an valorisés

(emballages - déchets verts - verre - ferraille - carton - D3 E - piles - textile - batteries)

### Evolution des différentes collectes en porte à porte de 2000 à 2011



2003 – 2007 : tri-flux ( verre, papier, emballages )

2007 : mise en place du bi-flux ( verre, papier/emballages )

### Evolution du tonnage des Ordures ménagères collecté de 2000 à 2011

(2003 passage au tri-flux / 2008 passage au bi-flux)

